



Les archives de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères et du réseau diplomatique et consulaire

Agnès Moinet-Le Menn, Sarah Clinet, Éric Lechevallier

► To cite this version:

Agnès Moinet-Le Menn, Sarah Clinet, Éric Lechevallier. Les archives de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères et du réseau diplomatique et consulaire. Les diplomaties euro-africaines au tournant des indépendances, Direction des Archives; Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, pp.25 - 36, 2025, Diplomatie et histoire, 978-2-7355-0977-5. <10.4000/13bdy>. <hal-05126193>

HAL Id: hal-05126193

<https://hal.science/hal-05126193v1>

Submitted on 23 Jun 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



Sous la direction de Céline Pauthier, Guia Migani, Michel Catala et Alain Messaoudi

Les diplomatie euro-africaines au tournant des indépendances

Histoire et archives françaises

Les archives de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères et du réseau diplomatique et consulaire

Agnès Moinet-Le Menn, Sarah Clinet et Éric Lechevallier

Éditeur : Direction des Archives

Lieu d'édition : Paris

Publication sur OpenEdition Books : 13 février 2025

Collection : Diplomatie et Histoire

ISBN numérique : 978-2-7355-0977-5



<https://books.openedition.org>

RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE

Moinet-Le Menn, Agnès, et al. « Les archives de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères et du réseau diplomatique et consulaire ». *Les diplomatie euro-africaines au tournant des indépendances*, édité par Céline Pauthier et al., Direction des Archives, 2025, <https://doi.org/10.4000/13bdy>.

Ce document a été généré automatiquement le 17 mars 2025.



Le format PDF est diffusé sous licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0 sauf mention contraire.

Les archives de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères et du réseau diplomatique et consulaire

Agnès Moinet-Le Menn, Sarah Clinet et Éric Lechevallier
p. 25-36

Les archives « africaines » de la France, un kaléidoscope administratif

- 1 Les riches archives conservées par le ministère des Affaires étrangères sont l'une des principales ressources disponibles, parmi les archives publiques françaises, sur l'histoire des relations entre la France et l'Afrique, et sur l'histoire de l'Afrique elle-même. Aborder les documents conservés sur les deux sites de La Courneuve et de Nantes, c'est explorer un ensemble de fonds qui déborde largement du strict cadre des relations diplomatiques, mais qui est aussi loin d'englober tous les aspects de celles-ci.
- 2 La composition des archives, tout comme leur cheminement d'une autorité à une autre, reflètent l'évolution des relations entre la France et le continent africain, de la constitution du second empire colonial français aux années cruciales qui mènent, par des chemins divers, aux indépendances et à l'établissement de relations d'État à État, souvent atypiques, dans les années cinquante et soixante. Dans ce mouvement d'expansion puis d'effacement de l'empire, le ministère des Affaires étrangères, acteur longtemps périphérique, devient progressivement, avec les indépendances, l'un des centres de la politique de la France en direction de ses anciennes colonies. Cette évolution est marquée, des origines à nos jours, par la cohabitation de plusieurs acteurs officiels, dont aucun n'a le monopole des relations franco-africaines, et par des évolutions institutionnelles assez progressives et propres à chaque champ géographique. Ainsi, les relations avec la Tunisie et le Maroc relèvent en permanence du Quai d'Orsay, avant, pendant et après les protectorats. À l'opposé, l'Algérie et les

colonies d'Afrique subsahariennes – ou pays du « Champ » – n'entrent dans le périmètre d'action de la diplomatie française que par étapes, à partir de leurs indépendances : l'Algérie relève d'une administration *ad hoc* jusqu'en 1966 ; les pays du « Champ » sont pour une large part le domaine de structures héritées de la France d'outre-mer – le ministère de la Coopération, jusqu'en 1999 – et de l'éphémère Communauté, avec, à la présidence de la République, le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches, dirigé par Jacques Foccart de 1958 à 1974. Les rapports avec les anciennes colonies étrangères relèvent, quant à eux, à l'époque des indépendances, du seul Quai d'Orsay. D'une manière générale, la V^e République voit l'émergence du « domaine réservé », dans le cadre duquel s'affirme la primauté du président de la République dans la conduite des relations extérieures. Face à la diversité des intervenants et à l'enchevêtrement de leurs compétences, le chercheur, quel que soit son champ d'études chronologique et géographique, est amené, pour saisir l'ensemble des rapports entre la France et le continent africain, à explorer les archives laissées par les différentes branches de l'exécutif, qui forment un véritable kaléidoscope.

- 3 La dispersion des lieux de conservation des archives découle de celle des pouvoirs. Elle est aussi imposée par le principe du respect des fonds, mis en œuvre par les services d'archives depuis le XIX^e siècle et qui interdit la dispersion ou le démantèlement des archives d'une institution, mais connaît bien des adaptations dans le contexte de la décolonisation. La dispersion est enfin géographique et institutionnelle, la conservation des archives historiques relevant de différents départements ministériels dotés de services spécialisés, qui ont eux-mêmes plusieurs implantations : Archives nationales, Archives nationales d'outre-mer, Service historique de la Défense, Service des archives économiques et financières et Archives diplomatiques, pour s'en tenir à l'échelon central de l'État.
- 4 Ouvrant la série des présentations des fonds d'archives intéressant les relations franco-africaines, ce premier article interrogera les conditions de constitution et de classement des archives relevant du ministère des Affaires étrangères¹. Comment, partant d'une situation administrative mouvante, les dossiers produits par les différents services français chargés des relations avec l'Afrique sont-ils amalgamés, au fil des réorganisations de l'appareil administratif ? Comment se partagent-ils entre les administrations centrales parisiennes et les représentations françaises sur le terrain ? La répartition actuelle des fonds entre les deux centres de La Courneuve et de Nantes commande cette présentation : on ne saurait trop insister sur la nécessité pour les chercheurs de faire usage des ressources de chacun d'entre eux, très complémentaires, tout comme de celles des autres services publics d'archives.

L'administration centrale du ministère des Affaires étrangères

Agnès Moinet-Le Menn, Sarah Clinet

- 5 Les archives produites par l'administration centrale du ministère, conservées au centre des Archives diplomatiques de La Courneuve, sont, pour la période concernée, organisées par grandes directions et services, puis par thématiques. Des documents intéressant la question des indépendances africaines pourront être consultés parmi plusieurs grands ensembles.

Les archives politiques

- 6 Les sources principales pour qui s'intéresse aux questions diplomatiques bilatérales et régionales proviennent des fonds de la direction générale des Affaires politiques, et plus particulièrement des directions géographiques qui la composent. Les archives produites par ces directions géographiques s'organisent en deux grands sous-ensembles, pouvant documenter les indépendances africaines : les fonds dits de « généralités », relatifs aux grandes questions internationales de la zone, et les fonds dits de « pays », relatifs essentiellement à la situation de ces pays et à leurs relations bilatérales.

L'Afrique du Nord

- 7 En ce qui concerne l'Afrique du Nord, les indépendances marocaines et tunisiennes peuvent être étudiées à la lecture des très volumineuses archives produites par la direction d'Afrique-Levant² et la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes. Ces documents offrent une vision d'ensemble sur une période cruciale de l'histoire contemporaine de ces pays, des dernières années des protectorats aux premières années des indépendances. Ils témoignent notamment de la mise en place des nouveaux régimes, du renouveau des institutions, de l'établissement des relations étrangères et des réseaux diplomatiques et consulaires dans le monde.
- 8 Les archives relatives à l'Algérie seront à consulter parmi trois fonds politiques principaux. Premièrement, le fonds d'un service appelé alternativement bureau ou mission de liaison avec l'Algérie, créé au sein du ministère des Affaires étrangères en 1957 pour faire circuler l'information entre, d'une part, le Quai d'Orsay et, d'autre part, les services du ministre résident puis du délégué général en Algérie ainsi qu'avec le ministère d'État chargé des Affaires algériennes, créé en 1960 ; ces archives documentent la politique intérieure française en Algérie, les questions militaires, les « événements algériens », l'internationalisation de la question algérienne, et l'opinion publique. Le centre des Archives diplomatiques de La Courneuve conserve également une partie du fonds, très riche, de ce ministère³, devenu secrétariat d'État en 1962, placé auprès du Premier ministre puis transféré auprès du ministère des Affaires étrangères en 1966. C'est dans les fonds de cette administration directement chargée de l'Algérie, et, à partir de 1962, des relations diplomatiques avec le nouvel État, que l'on trouve les archives relatives à la négociation des accords d'Évian, et aussi, sous une cote particulière, les dossiers de Français et d'Européens disparus ou présumés disparus pendant les « événements ». Enfin, le fonds dit des services de liaison avec l'Algérie constitue un ensemble disparate de dossiers émanant de différentes administrations, rassemblés en 1967 par la sous-direction d'Algérie de la direction des affaires politiques du ministère après la disparition du secrétariat d'État. On notera que ces fonds se trouvent référencés parmi trois guides des sources publiés en ligne par le service interministériel des Archives de France et relatifs aux disparus de la guerre d'Algérie, aux harkis et aux rapatriés d'Algérie.

L'évolution administrative des questions d'Afrique subsaharienne au ministère des Affaires étrangères

- 9 Avant 1961, c'est la sous-direction d'Afrique de la direction d'Afrique-Levant qui gère les questions relatives à l'Afrique subsaharienne, en particulier les grandes affaires transversales, les relations avec les grands ensembles territoriaux dépendant d'autres

puissances européennes et avec les pays indépendants du continent. L'Empire colonial français relève quant à lui du ministère de l'Outre-mer. En 1958, l'Union française, l'organisation politique qui associait la France métropolitaine et son empire colonial, laisse place à la Communauté, institution de nature fédérale au sein de laquelle les États jouissent d'une certaine autonomie. Les relations avec la Guinée, qui refuse d'y entrer et choisit de prendre son indépendance, sont désormais gérées par la direction d'Afrique-Levant du ministère des Affaires étrangères.

- 10 En septembre 1961, au lendemain de la décolonisation française en Afrique, une nouvelle direction voit le jour : la direction des Affaires africaines et malgaches (DAM), chargée de traiter les affaires qui relevaient précédemment de la direction des Affaires générales du secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté. Bien qu'indépendante de la direction des Affaires politiques, elle est cependant confiée au directeur de la direction d'Afrique-Levant (Jean Sauvagnargues, puis Jean-Marie Soutou). Les relations de la France avec le reste de l'Afrique, y compris la Guinée, relèvent toujours de la sous-direction d'Afrique de la direction d'Afrique-Levant.
- 11 Au début de 1972, les structures du ministère ne semblent plus refléter l'évolution politique de l'Afrique et du Moyen-Orient ; la direction d'Afrique-Levant disparaît, au profit de la DAM qui gère désormais l'ensemble de l'Afrique au sud du Sahara. Elle est alors organisée en deux sous-directions, regroupant pour l'une les ex-possessions françaises, la Guinée et les ex-possessions belges (Burundi et Rwanda), et pour l'autre le reste des pays précédemment gérés par la direction d'Afrique-Levant. En 1978, cette séparation bipartite « historique » laisse place à trois zones géographiques (Afrique occidentale, Afrique australe et océan Indien, Afrique centrale et orientale) qui se maintiendront avec quelques variations. En 1998, la DAM est renommée direction d'Afrique et de l'océan Indien (DAOI).

Les deux fonds d'archives relatifs à l'Afrique subsaharienne

- 12 En ce qui concerne la tranche chronologique 1961-1972, il existe pour l'Afrique subsaharienne deux ensembles d'archives distincts : le fonds Afrique-Levant/Afrique, issu de la sous-direction éponyme, et le fonds Afrique, issu de la DAM.
- 13 Couvrant la période de 1944 à 1972, le fonds Afrique-Levant/Afrique regroupe les affaires transversales et continentales, ainsi que la Commission pour la coopération technique en Afrique au sud du Sahara (ou CCTA), les pays d'Afrique déjà indépendants (Éthiopie, Liberia, Afrique du Sud...), les anciennes colonies étrangères au fur et à mesure de leurs indépendances et les possessions coloniales des puissances étrangères (Grande-Bretagne, Espagne, Portugal...). Il comprend également quelques dossiers concernant des colonies et des territoires français ou associés : les Comores, la Côte française des Somalis et, avant 1961, l'Afrique-Équatoriale française et l'Afrique-Occidentale française, Madagascar et les territoires sous tutelle de l'ONU du Togo et du Cameroun. On y trouve des ressources parfois très abondantes sur le processus d'indépendance des pays relevant de puissances coloniales étrangères, en particulier pour les anciennes colonies belges, mais aussi quelques éléments sur l'indépendance des pays relevant de la France (Togo, Cameroun, États de la Communauté).
- 14 De 1961 à 1972, le fonds Afrique rassemble les pays du « Champ », à savoir le Tchad, le Dahomey, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Congo (Brazzaville), le Niger, le Sénégal, la République centrafricaine et la Haute-Volta. Les séries relatives à ces pays débutent en 1959, car des dossiers de travail antérieurs à la création de la DAM lui ont été transmis pour faciliter sa mise en route. Les services

Togo-Cameroun, précédemment rattachés au ministère de la France d'outre-mer, passent en janvier 1959 sous l'autorité d'un ministre d'État puis, à partir du 1^{er} janvier 1960, sous celle du Premier ministre, sous l'intitulé « Bureau Togo-Cameroun ». Après la création de la DAM, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Coopération se partagent les compétences ainsi que les effectifs de la mission de liaison (aussi appelé « bureau ») Togo-Cameroun, jusqu'à sa disparition complète en 1965. En conséquence, la DAM a été dépositaire des archives du bureau Togo-Cameroun ainsi que des dossiers antérieurs issus des services de l'outre-mer qu'il conservait. On peut également citer les « Généralités Afrique » qui concernent les questions thématiques, continentales et multilatérales, même si l'on peut y trouver des éléments pays par pays. Elles portent sur de nombreux sujets comme les organisations internationales, les conférences africaines, les indépendances, l'économie, la défense, la culture.

- 15 À partir de 1973, la série Afrique regroupe l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne.
- 16 Le travail de classement et de description concernant ces deux fonds se poursuit toujours, le plus souvent en relation avec l'actualité politique et historique, mais aussi avec les demandes des chercheurs.

Quelques fonds complémentaires

- 17 En parallèle des fonds politiques, extrêmement riches sur la question des indépendances africaines, la consultation de fonds complémentaires pourra apporter d'autres témoignages éclairants.
- 18 Les archives des cabinets ministériels et du secrétariat général du Quai d'Orsay sont toujours un complément utile des séries politiques. Bien que l'on n'y trouve pas toujours de dossiers thématiques propres à ces questions, les fonds des secrétaires généraux conservent plusieurs documents de référence relatifs aux indépendances africaines (protocoles et échanges de lettres).
- 19 Le fonds du protocole regroupe dans ses séries A, Corps diplomatique, et B, Corps consulaire, les dossiers individuels des ambassadeurs, des consuls, et du personnel diplomatique et consulaire, les dossiers traitant des immunités et des immeubles diplomatiques. Très utiles pour étudier l'établissement des relations diplomatiques et consulaires après les indépendances, on y trouve notamment des lettres de créance et de rappel des ambassadeurs des pays nouvellement indépendants, pour certaines richement décorées et brodées. On pourra également consulter avec profit la série C pour toute question relative au cérémonial des États nouvellement établis.
- 20 On trouvera dans les archives du secrétariat des Conférences – devenu direction des Nations Unies et des organisations internationales (NUOI) et chargé de la préparation des conférences internationales –, de la documentation générale et des études relatives à la préparation des traités de paix et aux problèmes internationaux ainsi que des liaisons entre le gouvernement français et l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées qui en dépendent (traitement des dossiers des indépendances par l'Assemblée générale des Nations unies, débats généraux, arguments de la position française, position des autres pays et les résolutions sur le droit des peuples à l'indépendance, etc.).
- 21 Enfin, les fonds de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGR CST) ainsi que la partie des fonds du ministère de la Coopération,

conservés au centre des Archives diplomatiques de La Courneuve⁴, apporteront un éclairage sur les relations culturelles et scientifiques ainsi que sur les problématiques d'aide au développement et d'assistance technique et militaire. La composition des fonds de la DGRCSST, compétente pour l'Afrique du Nord et les pays non francophones d'Afrique subsaharienne, permet une entrée dans les fonds via, notamment, une approche par pays et zone géographique ainsi que par grande thématique culturelle, scientifique ou technique.

Le réseau diplomatique et consulaire

Éric Lechevallier

- 22 Conservées à Nantes, les archives des représentations de la France à l'étranger sont complémentaires de celles de l'administration centrale. Si ces deux ensembles ont un noyau commun, constitué par les échanges de dépêches et de télégrammes entre le ministère et ses ambassades et consulats, qui sont en principe conservés en parallèle par les deux correspondants, l'activité des postes diplomatiques et consulaires se reflète également dans la production de nombreux corpus de documents qui leur sont propres. Loin d'être un simple miroir, les fonds métropolitains et de l'extérieur incluent des relations et des objets spécifiques, que l'on consultera avec profit dans les deux salles de lecture de La Courneuve et de Nantes.
- 23 Les archives des ambassades et des consulats de France en Afrique illustrent l'implantation assez tardive de la diplomatie française sur le continent, l'importance prise par les relations franco-africaines à partir des indépendances, et aussi la complexité de l'organisation administrative. Au 1^{er} juillet 2023, ces fonds représentent plus de 6,2 km linéaires d'archives, soit près du cinquième du volume conservé à Nantes.

Une brève chronologie

- 24 Malgré l'ancienneté de la présence française sur la côte d'Afrique du Nord, où des consulats sont établis dès le xvi^e siècle, les représentations de la France en Afrique sont peu nombreuses avant les indépendances. En 1947, le réseau diplomatique se réduit aux quelques États indépendants du continent, où la France s'est dotée dès le xix^e siècle de représentations : Égypte, Éthiopie, Liberia, Union sud-africaine. 19 consulats ou consulats généraux complètent ces implantations, surtout en Afrique du Nord (8 consulats à Tanger, au Maroc espagnol, en Libye et en Égypte), dans les colonies anglaises, belges et portugaises, et en Afrique du Sud.
- 25 La vague des indépendances voit le réseau français s'étendre d'une manière considérable. Des ambassades sont presque systématiquement ouvertes dans les nouveaux États : en 1965, on trouve 35 ambassades sur le sol africain, pour 37 États indépendants⁵. En 1981, ce sont 46 ambassades pour 51 États puis, en 2022, 47 ambassades pour 54 États⁶. Cette extension massive illustre le souci du ministère des Affaires étrangères d'assurer une présence physique auprès de la quasi-totalité des gouvernements africains. Les dates des nominations des ambassadeurs sont très significatives de cet empressement : dans les anciennes colonies françaises et belges, elles coïncident avec les indépendances ou les suivent de quelques jours⁷ ; dans les autres pays, elles interviennent en général au bout de quelques mois.

- 26 Le réseau consulaire s'étend lui aussi à partir des années soixante, mais d'une manière moins uniforme. Sur les 71 consulats actifs en 1965, 57 sont implantés dans les anciennes colonies, où se concentrent les résidents français, qu'il s'agisse des colons demeurés sur place ou des coopérants. Par la suite, le nombre de consulats se réduit progressivement, du fait, dans un premier temps, du retour en métropole de nombreux Français, puis, à partir des années quatre-vingt-dix, de la concentration des moyens sur les postes les plus importants. En 1981, on comptait encore 45 consulats, dont 38 dans l'ex-empire colonial ; ils étaient 23 seulement en 2022.

Quelques caractéristiques des postes africains

- 27 L'hétérogénéité du suivi des relations franco-africaines, déjà évoquée pour l'administration centrale, se reflète dans les compétences et l'importance des postes, très inégales selon les pays.
- 28 En Afrique du Nord et en Égypte, la présence diplomatique est ancienne : en plus d'importants consulats comme Tanger ou Le Caire, le Quai d'Orsay avait la charge des protectorats au Maroc et en Tunisie, dont bon nombre des personnels sont restés sur place après 1956. Les connaisseurs du monde arabo-musulman sont donc nombreux parmi eux. Ils vont peupler les services des nouvelles ambassades qui, sauf en Libye, sont toutes dotées d'effectifs et d'attributions étendus, embrassant les relations culturelles autant que politiques. Des services de coopération culturelle et technique sont constitués dès les indépendances et relèvent directement de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère. On notera également la situation particulière de l'ambassade de France en Algérie : tout en assurant les mêmes fonctions et en utilisant les mêmes moyens que les autres postes, elle relève à sa création, en 1962, du ministère puis du secrétariat d'État chargé des Affaires algériennes, échappant à la tutelle du Quai d'Orsay jusqu'en 1966. Le réseau consulaire au Maghreb atteint quant à lui une densité exceptionnelle. En Algérie, 33 consulats ont été créés à l'indépendance et 17 existent encore en 1965. À la même date, on compte 11 consulats au Maroc et 3 en Tunisie.
- 29 Dans les pays du « Champ », les anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne qui relèvent de la direction des Affaires africaines et malgaches, les ambassades sont également dotées d'importants moyens et assurent la continuité des relations politiques avec les gouvernements locaux. Il s'agit là d'un terrain d'action nouveau pour les diplomates, dont les effectifs s'enrichissent de nombreux personnels issus des anciennes administrations coloniales. La présence consulaire est également significative, comme on l'a souligné précédemment. La coopération échappe en revanche aux ambassades dans ces pays, puisque les missions de coopération et d'action culturelle (MCAC) relèvent du ministère de la Coopération.
- 30 Si des relations sont rapidement nouées avec les autres pays africains, les moyens donnés aux ambassades y sont généralement plus modestes, et les consulats peu nombreux. La coopération y relève initialement du Quai d'Orsay, mais glisse progressivement, pour les pays francophones – Congo-Kinshasa, Rwanda, Burundi, Maurice – vers les MCAC. Deux pays se distinguent toutefois par l'intérêt et les moyens que leur accorde le ministère des Affaires étrangères. Il s'agit d'abord de l'Éthiopie, avec qui les relations sont anciennes et dont le voisinage avec la Côte française des Somalis constitue un enjeu stratégique pour la France, et ensuite de l'Afrique du Sud,

où, en dépit de l'apartheid, les échanges économiques et les coopérations sont nombreux jusqu'à la fin des années soixante-dix.

Les archives coloniales

- 31 Avant d'évoquer les Archives diplomatiques proprement dites, un sort particulier doit être fait aux archives coloniales. Si la plus grande partie d'entre elles est conservée aux Archives nationales d'outre-mer et dans leurs pays de production, des ensembles plus ou moins importants sont conservés aux côtés des archives des ambassades. Il s'agit généralement de dossiers politiques récents, couvrant les années quarante et cinquante, constitués par les services des gouverneurs et hauts-commissaires, qui ont été transmis comme base de travail aux ambassades nouvellement ouvertes. Leur volume et leur degré d'intérêt varient selon les pays, les fonds les plus remarquables étant certainement ceux de l'AOF, de la Mauritanie et de l'Oubangui-Chari⁸.
- 32 On rappellera également que les archives des protectorats français au Maroc et en Tunisie sont pour leur part partagées entre le centre des Archives diplomatiques de Nantes, les Archives du Maroc et les Archives nationales de Tunisie.

Les archives des postes

- 33 L'intérêt des archives des représentations françaises à l'étranger, souvent appelées « archives des postes », tient d'abord à leur complémentarité avec celles de l'administration centrale. Si elles se recoupent pour partie, à travers la correspondance avec le Quai d'Orsay – notes, circulaires, dépêches et télégrammes –, ces archives contiennent de très nombreuses catégories de dossiers et de documents uniques, qu'il s'agisse des échanges avec les autorités des pays d'accueil et la société civile, de la documentation de première main collectée sur place, ou des dossiers tenus en un seul exemplaire dans les services. La collecte des archives des postes, qui est un processus continu, permet régulièrement d'enrichir les fonds accessibles : on consultera avec intérêt l'*État général des fonds*, disponible en ligne et régulièrement actualisé au gré des entrées et des nouveaux classements.
- 34 Parmi ces archives, celles des ambassades et de leurs services culturels sont celles dont la collecte est la plus avancée. Pour la plupart des pays, les fonds nantais vont des indépendances à la fin des années quatre-vingt-dix. Les archives des consulats sont souvent moins bien fournies, car les denses séries de dossiers d'immatriculation des Français sont conservées sur place pendant des périodes plus importantes. Les fonds les plus riches, en volume comme en variété d'informations et de documents, sont certainement ceux des pays francophones et de l'Égypte. La quasi-totalité du continent est en tout cas représentée, avec assez peu de lacunes, sauf pour quelques pays où des destructions ont dû être effectuées en urgence par les ambassades (Libye ; Rwanda pour la période 1988-1993) ou pour les périodes de rupture des relations diplomatiques (Égypte entre 1956 et 1963, Guinée entre 1965 et 1975).

Accessibilité et usages des fonds

- 35 La plus grande partie des documents conservés aux Archives diplomatiques est librement accessible à l'expiration d'un délai de communicabilité de vingt-cinq ans à compter de la clôture des dossiers⁹. Un délai de cinquante ans s'applique toutefois à certaines catégories d'informations, notamment lorsqu'elles mettent en cause la vie

privée des particuliers, la sécurité des personnes ou les intérêts fondamentaux de l'État dans la conduite de la politique extérieure : ce délai s'applique à la plupart des dossiers des consulats portant sur des personnes privées, de même qu'à une partie des dossiers des services culturels, relatifs aux personnels, aux élèves et aux boursiers. Il peut également être mis en œuvre pour certains dossiers politiques, comme la coopération militaire, ou relatifs au règlement de conflits internationaux. Enfin, ce délai s'applique aux documents classifiés au titre du secret de la défense nationale.

- 36 On ne saurait rendre compte de tous les usages qui peuvent être faits des archives par les chercheurs, et encore moins des développements nouveaux auxquels ce volume appelle. Le relevé des sujets de recherche des lecteurs fréquentant les salles de lecture des Archives diplomatiques permet néanmoins aux chercheurs intéressés de saisir quelques tendances de la recherche contemporaine¹⁰.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. La question des archives relevant du ministère de la Coopération fait l'objet d'une présentation distincte, du fait de la spécificité de ces fonds, constitués et conservés séparément durant une quarantaine d'années.
2. Le suivi des relations avec la Libye et l'Égypte relève également de cette direction.
3. L'autre partie de ce fonds est conservée aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM), à Aix-en-Provence.
4. Pour la période couvrant les années 1984 à 1999.
5. Les deux pays sans présence diplomatique française sont le Nigeria, où l'ambassade de France est fermée durant quelques années, et la Gambie, où la France est représentée par son ambassadeur en résidence au Sénégal.
6. Lorsqu'il n'y a pas d'ambassade de France dans le pays, la représentation est assurée par un ambassadeur résidant dans un pays voisin.
7. Seules font exception la Guinée (indépendance le 2 octobre 1958, nomination du premier ambassadeur de France le 11 février 1959) et les Comores (indépendance le 6 juillet 1975, nomination du premier ambassadeur de France le 13 décembre 1978). Les différends entre les États, rupture entre Sékou Touré et Charles de Gaulle dans le premier cas, question de Mayotte dans le second, expliquent ces situations particulières.
8. Respectivement : Archives diplomatiques, Nantes, Dakar AOF, 183PO/1 et 2 (1949-1965), Nouakchott, 487PO/1 (1935-1953), Bangui, 67PO/1 (1907-1960). Un guide de recherche spécifique est disponible avec l'*État général des fonds* : [<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/s-orienter-dans-les-fonds-et-collections/etat-general-des-fondsinventaires-en-ligne/article/colonies-et-territoires-d-outre-mer-1793-1960>].
9. Code du patrimoine, art. L. 213-2, I.

10. Les sujets de recherche communiqués par les lecteurs qui en ont accepté la divulgation sont consultables en salle de lecture, au centre des Archives diplomatiques de Nantes.

AUTEURS

Agnès Moinet-Le Menn

Agnès Moinet-Le Menn est conservatrice des archives au pôle traitement et communication des archives du centre des Archives diplomatiques de La Courneuve.

Sarah Clinet

Sarah Clinet est conservatrice en cheffe du patrimoine. Elle est responsable du pôle traitement et communication des archives au centre des Archives diplomatiques de La Courneuve, où elle pilote la mise en lecture publique et la valorisation des fonds d'archives publiques. En parallèle, elle enseigne le management de l'information et la gestion des archives sensibles à l'Institut national du patrimoine et à l'université.

Éric Lechevallier

Éric Lechevallier est responsable du pôle publics au centre des Archives diplomatiques de Nantes, et doctorant en histoire contemporaine, Nantes Université, Centre de recherches en histoire internationale et atlantique.